

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SMED13**

**Séance du 13 novembre 2020
Présidence : Didier KHELFA**

N°2020 - 38

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CAO

L'an deux mil vingt et le 13 novembre à 9h00, le Comité du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Chamas.

Etaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint ;

Le Président expose :

A la suite de l'installation du Comité syndical, il convient d'adopter un règlement intérieur pour les commissions d'appels d'offres.

Il est proposé d'adopter pour chaque commission d'appels d'offres un règlement intérieur.

Ce règlement intérieur est un concentré du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé que les convocations se feront par courriel (électronique) et non plus par courrier (postal) pour un objectif de rapidité et de réactivité.

Le Président fait procéder au vote,

Après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical à l'unanimité décide :

Article 1 – d'adopter le règlement intérieur des CAO.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an, susdits

Le Président,

Didier KHELFA

